



CONSEIL DES ANCIENS DE TROINEX

Séance du Conseil

Lundi 5 mars 2018

Salle du Conseil municipal de Troinex

9h30 – 11h30

Procès-verbal adopté à la séance du 28.05.2018

Sont présent-e-s : Janine Berberat (présidente), David Baddeley, Jacqueline Bidaux, Jean-Jacques Chevalley, Luc Forestier, Robert Haldi, Alexander Hawthorne, Raymond Jeanrenaud, Josiane Magnenat, José Pittet, Georgette Pugin, Christopher Shorrocks, Jean-Pierre Waefler.

Sont excusé-e-s : Pierre Babel, Elsbeth Ruegg, Marthi Ungar.

Sont absent-e-s : --

Le secrétaire du CdA : Alexander Hawthorne

Ordre du jour :

1. Accueil et adoption de l'OJ.
2. Adoption du PV de la séance du 15 janvier 2018.
3. Présentation du projet du parc des Crêts par Mme Anne-Laure Mahy
4. Présentation des prestations sociales de la Commune par Mme Béatrice Hirsch.
Reportée
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles
7. Divers

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

La Présidente, Janine Berberat, ouvre la séance à 9h30.

Elle salue les membres du Conseil des Anciens et Mme Anne-Laure Mahy, de la Société CAPVEST Advisors SA, qui nous présentera le projet du Parc des Crêts.

Elle excuse Mme Béatrice Hirsch, adjointe au Maire, qui est malade. Elle sera présente à notre séance du 28 mai.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

Le PV de la séance a été diffusé aux membres du CdA par courriel.

Il a été relu et corrigé par la Présidente et Mme Pugin, en tenant compte des remarques transmises.

Le PV est approuvé. La Présidente remercie le secrétaire pour son travail de rédaction.

3. Présentation du projet du Parc des Crêts

A l'invitation du Conseil, Mme Mahy fait une présentation du projet du Parc des Crêts. Elle est coordinatrice de cet important projet dont le promoteur est 3N Investissements SA. Le Parc des Crêts fera augmenter la population de la Commune de 40% d'ici 2023



Les quatre parcelles des Crêts ont été vendues, d'une part par la famille Duvernay (2) et d'autre part par M. Pascal Fleury (2).

Elles représentent en tout 87'000 m². La Commune s'est battue, avec négociation à l'appui, pour que ce projet se fasse en zone villas (zone 5), soit dans une densification de 0.5 à 0.6 avec une hauteur maximale des bâtiments de 10 m.

3N Investissements SA a choisi, avant la dépose du projet, de privilégier une large information-concertation de plus de 3 ans, avec la Mairie et le voisinage afin d'intégrer au mieux le Parc des Crêts à son environnement. Ce projet a donc été remanié plusieurs fois et rencontre une adhésion la plus favorable possible compte tenu de l'importance de ce projet.

La demande d'autorisation a été déposée le 15 décembre 2017. Il faut compter une instruction d'environ 9 mois. Les travaux pourraient débuter début 2019 et durer environ quatre ans.

La parcelle est construite sur 20%, soit 80% de non-bâti. Il y aura 370 logements, avec une estimation de 968 personnes. Sur le non-bâti seront prévus des espaces de jeux, de promenades.

La circulation des véhicules se fera en sous-sol (sauf emménagements et urgences) avec un parking de 664 places, visiteurs compris.

Des îlots de petits immeubles sont prévus au centre, avec la hauteur limite de 10 m. (3 étages) et des toits végétalisés. Dans les bords, sont prévues des villas de 2 étages (16 unités jumelées, 24 unités contiguës), hauteur plus basse de 7 mètres environ en vis-à-vis des zones villas attenantes. Un immeuble locatif pour seniors avec ascenseurs, une surveillance 24 heures sur 24, des espaces communs, y compris une salle à manger pour les résidents est également prévu (65 appartements). Cet immeuble sera géré par un opérateur spécialisé.

Afin de privilégier les espaces de détente dans le Parc des Crêts, tous les parkings, ainsi que les voies de circulation pour automobiles, sont en sous-sol, de sorte que la surface bâtie sur le site reste limitée à 21%. Des études techniques ont permis d'élaborer une solution pour maintenir un bon drainage du terrain et faciliter l'écoulement des eaux.

609 places de parking souterraines sont prévues pour les résidents (2 pour chaque villa, 1,3 places/100 m² pour les appartements, 0,65 places/100 m² pour la résidence pour personnes âgées) ainsi que 55 places pour visiteurs.

Il y a un seul point d'entrée/sortie des parkings sur la route de Troinex. Le tronçon entre l'église arménienne et le chemin des Crêts sera élargi pour faciliter l'entrée et la sortie des véhicules et placer l'arrêt de bus des Crêts. Deux passages piétons sont prévus, au début et à la fin de la section élargie.

Des voies de circulation piétonne, qui permettent également la circulation de véhicules et services d'urgence, sont prévues en surface. Les entrées piétonnes ainsi que des salles polyvalentes à usage commun des propriétaires sont toutes au niveau « rez inférieur ».

Les toits plats sont aménagés pour la rétention d'eau et les capteurs solaires.

Des zones sont prévues pour la création de jardins potagers collectifs et la biodiversité sera encouragée.

Pour ce qui est de la vie sociale des seniors, une salle de sport/fitness, une bibliothèque et une piscine sont prévues, en plus de la salle de restauration collective. Le projet est en zone 5, ce qui interdit les commerces ou autres activités commerciales.



La présidente demande si une étude de marché a été faite, notamment sur Troinex pour connaître les besoins et les clients potentiels. L'étude de marché a démontré un potentiel : les propriétaires de villas à Troinex qui arrivent, ou qui arriveront bientôt, à un stade où ils ne peuvent plus s'occuper de leur propriété, et qui doivent, soit les adapter, soit, trouver un habitat plus approprié.

La résidence seniors permettra aux résidents de bénéficier de services médicaux à domicile tels que pratiqués couramment actuellement dans le canton.

Mme Pugin pose la question de l'intégration des habitants du nouveau quartier dans le village. Elle constate que l'accès des piétons au Parc des Crêts n'est pas facile. C'est une zone fermée qui ne favorise pas les contacts avec les autres habitants du village. M. Hawthorne observe qu'en effet, le trottoir le long du chemin Jacques-Ormond entre la route de Troinex et le chemin de Saussac est particulièrement étroit.

M. Shorrock demande comment les terres excavées seront évacuées. Ce sont environ 100'000 m³ de terres qui devront être évacuées. Une zone de décharge est prévue à cette fin sur la commune de Veyrier, de l'autre côté du Ruisseau des Marais. Des discussions sont en cours afin de pouvoir évacuer les terres excavées sur cette zone.

La Présidente demande si l'affectation de l'immeuble pour personnes âgées figure dans la demande d'autorisation. Mme Mahy indique que c'est le cas et qu'il n'y a pas d'indicateur laissant supposer que le projet changera de conception.

En réponse à une question de M. Hawthorne, Mme Mahy indique que le projet favorise l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment via l'utilisation de pompe à chaleur et de capteurs solaires en toiture.

La Présidente se réjouit que les membres du CdA aient pu bénéficier de toutes ces informations et remercie Mme Mahy pour la clarté de sa présentation et sa disponibilité.

5. Informations de la Mairie

a) Le Bureau a préparé un texte sur le CdA, son historique et les activités actuelles qu'il déploie. Cet article paraîtra dans *Troinex.ch*. Nous devons fournir des informations sur une base régulière.

b) Aménagement de l'Agospace : la séance sur les engins à installer se tiendra le 22 mars. Mme Shorrock va y assister en qualité d'experte, avec MM. Jeanrenaud et Waefler, comme convenu lors de la dernière séance.

c) La présentation de la « Plateforme des associations d'aînés de Genève » au Conseil Municipal de Troinex aura lieu le 15 mars à 18h00. Les déléguées du CdA, Mmes Pugin et Ungar y participeront.

M. Baddeley accepte la proposition faite par la Présidente d'assurer la mise en ligne sur le site du CdA des textes fournis. Le Conseil doit mieux communiquer ses activités et sa mission.

d) Dans la séance du Conseil Municipal du 29 janvier, une motion « Pour une meilleure sécurité de la Place de la Mairie » a été déposée. Travaux à suivre pour le CdA.

e) Célébration de nos « Frontière.S » : Mmes Bidaux, Magnenat et Berberat sont actives dans l'organisation de ces manifestations. Les communes de Troinex, Veyrier et Bardonnex



participent du côté Suisse. Des petits films seront présentés à Troinex, dont deux le 25 avril à 11 heures, avant l'apéritif et le repas des aînés.

Les membres du CdA sont sollicités pour véhiculer (covoiturage) les aînés de Troinex qui souhaiteraient visiter l'exposition présentée dans la salle des fêtes de Collonges-sous-Salève, le 17 avril. Un autocar pourrait être réservé par la Mairie si un grand nombre de personnes s'inscrivaient. Le financement sera assuré par la Commune.

Mme Magnenat rappelle que l'événement « Frontière.S » démarre par une verrée offerte par Veyrier à la salle communale, le 8 mars.

Le 25 avril, les aînés de Troinex sont invités par la Mairie à partager un repas avec les aînés de Collonges. Les organisateurs ont demandé une participation du CdA pour mettre en place les tables et les décorer. La manifestation étant prévue à quelques jours du 1^{er} mai, des décorations avec du muguet sont souhaitées. C'est à nous de tout fournir et installer la veille de la manifestation. MM Jeanrenaud, Chevalley et Haldi se proposent pour aider à mettre en place tables et chaises.

6. Divers

La présentation de Mme Béatrice Hirsch est reportée à la **prochaine séance, fixée au lundi 28 mai**.

Le PV, rédigé dans le délai fixé, sera relu et corrigé par la Présidente et la Vice-Présidente, puis diffusé à tous les membres du CdA sous la mention « Projet ». Les autres éventuelles corrections seront formulées en séance puis incorporées au texte. C'est cette version finale (PV accepté !) qui sera transmise à la Mairie. Ainsi, le lecteur ne sera-t-il plus obligé de se référer au PV suivant pour connaître les corrections apportées au précédent.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présidente lève la séance à 11:20.

Le secrétaire du Conseil des Anciens
A.W.R. Hawthorne